

ces objectifs, les membres du Commonwealth croient pouvoir donner un exemple positif de la collaboration multinationale indispensable à la paix et au progrès du monde moderne.

Au sens le plus large, le Commonwealth groupe des États qui jouissent d'une pleine autonomie interne et sont associés à un membre du Commonwealth pour les besoins de la politique étrangère et de la défense, des États protégés, des territoires sous tutelle administrés par un membre agissant au nom des Nations Unies, et des territoires qui dépendent encore d'un État membre. Si l'on comprend les territoires dépendants, le Commonwealth englobe approximativement le cinquième de la superficie terrestre, et sa population dépasse 860 millions de personnes.

Parmi les trente-trois États membres indépendants, seize ont gardé une monarchie constitutionnelle. Sa Majesté la reine Elizabeth II est le chef d'État du Canada et de onze autres États membres. La Malaisie a comme chef d'État un souverain élu qui est choisi pour une période de cinq ans parmi les neuf dirigeants héréditaires des États malais de l'ouest de la Fédération. Lors de leur accession à l'indépendance, deux pays membres, le Lesotho et Souaziland ont proclamé leurs Grands chefs rois et chefs de l'État. Le Royaume du Tonga a conservé le régime monarchique après avoir repris de la Grande-Bretagne, en 1970, la direction de ses affaires étrangères. Dans les Samoa occidentales, la constitution de 1962 stipule que le chef d'État est élu pour cinq ans, mais on a décidé d'élire deux grands chefs à vie à la place; l'un est mort peu après. Dix-sept membres de l'association ont adopté un gouvernement républicain, mais tous les membres reconnaissent le monarque britannique comme symbole de leur libre association et comme chef du Commonwealth.

États associés Au sein du Commonwealth, un "État associé" est celui qui jouit d'une pleine autonomie interne, mais pour lequel la Grande-Bretagne assume l'ultime responsabilité de la défense et des affaires extérieures. L'association est libre et volontaire; un État peut à tout moment proclamer son indépendance. Dans la région des Antilles, Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, la République Dominicaine, Sainte-Lucie et Saint-Vincent sont connus sous le nom d'États associés des Indes occidentales (EAIO) et, en vertu d'un accord avec la Grande-Bretagne, ils sont fondés de pouvoir dans un domaine étendu des relations extérieures. La Grande-Bretagne se charge aussi des affaires extérieures du Brunei, sultanat de la côte nord-ouest de Bornéo, et participe aux arrangements de défense de cet État. Le Brunei est protégé par la Grande-Bretagne depuis 1888. Avant la déclaration unilatérale d'indépendance du 11 novembre 1965, la Rhodésie du Sud était une colonie britannique autonome. En réponse à la proclamation illégale, le Gouvernement de la Grande-Bretagne